



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU RHONE

Direction départementale
de la protection des populations

Service protection de l'environnement
Pôle installations classées et environnement

Dossier suivi par : Max LEYDIER

☎ : 04 72 61 37 86

ddpp-pe@rhone.gouv.fr

**RECEPISSE DE DECLARATION
POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE DE NEGOCE
OU DE COURTAGE DE DECHETS**

Le Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Est,
Préfet de la Région Auvergne Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'Honneur

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 541-7 et L. 541-8 et R. 541-49 à R. 541-61 ;

VU le récépissé n° 231 délivré le 15 février 2013;

RENOUVELLE à la société ALFA RECYCLING dont le siège social se situe 10, rue Joseph Cugnot – ZI du Chanay - 69720 SAINT BONNET DE MURE ;

RÉCÉPISSÉ de sa déclaration en date du 21 janvier 2018, relative à son activité de *négoce et courtage de déchets dangereux et non dangereux* ;

RÉCÉPISSÉ n° 231 délivré à LYON le **25 janvier 2018**.

La validité de ce récépissé est de **5 ans**.

Pour la directrice départementale,

La Chef de Service
Catherine FISCHER